



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 juin 2010

AMÉNAGEMENT DES VOIES : CHEMIN DES  
POMMÈRES - RUE DE LA CHAINTRE BRÛLÉE  
- RUE DU DIXIÈME - RUE PAUL LEAUTAUD -  
ALLÉE EMMANUEL DE SAINT-HERMINE -  
CONSULTATION PAR PROCÉDURE ADAPTÉE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 04 juin 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

**Excusés :**

***Adjoints :***

Mme Chantal BARRE -

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMÉNAGEMENT DES VOIES : CHEMIN DES POMMÈRES - RUE DE LA CHAINTRE BRÛLÉE - RUE DU DIXIÈME - RUE PAUL LEAUTAUD - ALLÉE EMMANUEL DE SAINT-HERMINE - CONSULTATION PAR PROCÉDURE ADAPTÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser, et des zones urbanisées à densifier, le Conseil municipal a délibéré sur la mise en place de la participation pour voirie et réseaux :

- lors de sa séance du 29 mai 2006, pour la Rue des Pommères ;
- lors de sa séance du 23 mars 2007, pour la Rue de la Chaintre Brûlée ;
- lors de sa séance du 13 octobre 2008, pour la Liaison Dixième / Léautaud ;
- lors de sa séance du 29 septembre 2008, pour l'Allée Sainte Hermine.

Ces opérations d'aménagements, groupées en un seul dossier de consultation, comprennent les extensions de réseaux et la requalification des voiries et dépendances :

- sur 45 ml, pour la Rue des Pommères ;
- sur 140 ml, pour la Rue de la Chaintre Brûlée ;
- sur 30 ml, pour la Liaison Dixième / Léautaud ;
- sur 48 ml, dont 12 ml en tranche conditionnelle, pour l'Allée Sainte Hermine.

Au titre du développement durable, ces projets d'aménagements intègrent aux appareils d'éclairage public, des réducteurs de puissance permettant de rationaliser la dépense énergétique des secteurs concernés.

Les dépenses sont inscrites :

- au chapitre 82009059 – fonction 8221 – compte 21538, pour la Rue des Pommères ;
- au chapitre 82009053 – fonction 8221 – compte 21538, pour la Rue de la Chaintre Brûlée ;
- au chapitre 82009054 – fonction 8221 – compte 21538, pour la Liaison Dixième / Léautaud ;
- au chapitre 82009057 – fonction 8221 – compte 21538, pour l'Allée Sainte Hermine.

Dans le cadre de la procédure de consultation par procédure adaptée, la commission Marchés, réunie le 20 mai 2010, a émis un avis sur la désignation de l'attributaire du marché de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché de travaux :

Lot n° 1 – Voirie et Réseaux Divers et Eclairage

Avec l'entreprise BOISLIVEAU		
Tranche Ferme	Pour un montant de 101 256,70 € HT	Soit 121 103,01 € TTC
Tranche Conditionnelle 1	Pour un montant de 8 672,86 € HT	Soit 10 372,74 € TTC
TOTAL	109 929,56 € HT	131 475,75 € TTC

- Autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**